



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
DES CRÊTES PREARDENNAISES  
Le mardi 5 juillet 2016 à la salle polyvalente de Gruyères**

Légalement convoqué le 17/06/2016, le **Conseil de Communauté** de la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises, s'est réuni dans la salle polyvalente de Gruyères, sous la Présidence de M. Bernard BLAIMONT, M. Christophe DELBEE ayant été nommé secrétaire.

**Présents : 69**

**Représentés : 11**

**Absents : 42**

**SECTEUR DE NOVION PORCIEN :**

B. CARIER (AUBONCOURT VAUZELLES), M. MAGIN (suppléant CHESNOIS AUBONCOURT), B. PORTIER (GRANDCHAMP), A. LAMORLETTE (LUCQUY), C. CARBONNEAUX (LUCQUY), S. DERVAUX (MESMONT), N. MARCHAND (LA NEUVILLE LES WASIGNY), M. PAQUET (NEUVIZY), Ph. LANTENOIS (NOVION-PORCIEN), A. BOCQUILLON (PUISEUX), J. MONTEIL (SERY), C. MARTIN (VAUX-MONTREUIL), J. F. DUPONT (VIEL SAINT REMY), C. DELBEE (VILLERS LE TOURNEUR), J. MAUROY (WASIGNY), F. MOREAU (WIGNICOURT).

**Absent(s) :** L. VUIBERT (FAISSAULT), L. MONCEAU (FAUX), M. JEANNELLE (SAULCES-MOCLIN),

J. GUERIN (SAULCES-MONCLIN), M. CHARROIS (SORCY BAUTHEMONT),

**Excusé(s) :** O. LAMBERT (HAGNICOURT), E. GEHIN (NOVION-PORCIEN pouvoir à Ph. LANTENOIS),

J. LOPEZ (WAGNON), B. HUBERT (JUSTINE HERBIGNY « présence de Joël MONPETIT 3<sup>ème</sup> adjoint »),

**SECTEUR DE TOURTERON :**

M.LETISSIER (ECORDAL), P. IWANCZUK (JONVAL), A.M. TUOT (LAMETZ), G. DESCAMPS (MARQUIGNY), M. LAMENIE (NEUVILLE DAY), C. PIERRARD (LA SABOTTERIE), B. DELETANG (SUZANNE), J.L. PILLIAIRE (TOURTERON),

**Absent(s) :** J.M. THIRY (GUINCOURT), C. BELLOY (SAINT LOUP TERRIER),

**SECTEUR DE CHAUMONT-PORCIEN :**

J. MALCORPS (CHAPPES), G. CAMUS (CHAUMONT PORCIEN), P. LANEAU (CHAUMONT-PORCIEN),

G. DUANT (GIVRON), J.P. DOUTE (REMAUCOURT), Y. BREDY (RENNEVILLE), M. BERTAUX (ROCQUIGNY), S. FLEURY (ROCQUIGNY), D. BAUDRILLARD (RUBIGNY), M. GAUVAIN (VAUX LES RUBIGNY),

**Absent(s) :** G. PHILIPPE (MONTMEILLANT), G. BERTRAND (St JEAN AUX BOIS),

**Excusé(s) :** A. MASSEAU (DOUMELY-BEGNY pouvoir à G. CAMUS), M. MANCEAUX (DRAIZE pouvoir à

J. MAUROY), C. VICET (FRAILLICOURT pouvoir à J. MALCORPS), R. MALHERBE (LA ROMAGNE), P. BOCAHUT (ROCQUIGNY pouvoir à M. BERTAUX),

### **SECTEUR DE BOULZICOURT - FLIZE :**

C. BILLEBAUT (CHAMPIGNEUL SUR VENCE), L. JEANNETTE (GUIGNICOURT SUR VENCE), D. THOMAS (MONDIGNY), E. ASSA (VILLERS SUR LE MONT), N. POIRET (WARNECOURT),

**Absent(s):** P. MAUROY (BOULZICOURT), JP. VALET (BOULZICOURT), B. LE CORRE (BOULZICOURT),

J. M. DEGLAIRE (OMICOURT), D. JEAN-BAPTISTE (SAINT-MARCEAU), J. PELTIER (YVERNAUMONT),

**Excusé(s) :** H. GABET (EVIGNY pouvoir à N. POIRET), F. BAELDEN (SAINT PIERRE SUR VENCE),

J. BARROIS (VILLERS LE TILLEUL pouvoir à D. THOMAS),

### **SECTEUR DE SIGNY L'ABBAYE :**

M. BOUQUET (BARBAISE), E. MOREAUX (CLAVY-WARBY), C. DUQUENOIS (DOMMERY), B. BLAIMONT (GRUYERES), F. GARCIA (JANDUN), C. BADOUX (LAUNOIS SUR VENCE), E. MACHAUX (MARANWEZ), F. RUFFIN (NEUFMAISON), J. VINCENT (RAILLICOURT), B. TOUCHON (SIGNY L'ABBAYE), J.F. MARTEAU (THIN LE MOUTIER), R. HENRY (THIN LE MOUTIER).

**Excusé(s):** D. COLAS (LALOBBE), J.M. BEURET (LAUNOIS SUR VENCE pouvoir à C. BADOUX), J. P. DOSIERE (SIGNY L'ABBAYE pouvoir à B. BLAIMONT), E. FAILLE (SIGNY L'ABBAYE),

### **SECTEUR D'OMONT :**

P. NIHOTTE (BAALONS), V. BERTRAND (BOUVELLEMONT), F. INFANTINO (CHAGNY), G. COLAS (MAZERNY), R. COURTOIS (MONTIGNY SUR VENCE), J.P. TERRISSE (OMONT), J.M. OUDART (POIX-TERRON), F. GERVAISE (POIX-TERRON), M.-C. AUBRY (suppléante SINGLY), C. DEFONTAINE (suppléante TOULIGNY), J.P. TAYOT (VENDRESSE), T. MERCIER (VENDRESSE),

**Absent(s):** P. REMIS (LA HORGNE), S. GOBIN (POIX-TERRON),

### **SECTEUR D'ATTIGNY :**

N. BOURGEOIS (ATTIGNY), D. LIEGEART (ATTIGNY), J.C. BUCHELER (CHARBOGNE), P. THIERCELET (suppléant COULOMMES ET MARQUENY), L. LARUE (suppléant SAINTE VAUBOURG), J-M PETITPIERE (SEMUY)

**Absent(s) :** X. FONTAINE (GIVRY SUR AISNE), G. SCHMINKE (RILLY SUR AISNE), S. GALLOIS (SAINT LAMBERT ET MONT DE JEUX), M. MASSET (SAULCES-CHAMPENOISES), P. DESTREZ (VAUX-CHAMPAGNE),

**Excusé(s):** C. PATE (ALLAND'HUY SAUSSEUIL), E. DUGENIE (ATTIGNY), G. MORLET (CHUFFILY ROCHE pouvoir à N. BOURGEOIS), M.F. KUBIAK (VONCQ pouvoir à J-M PETITPIERE),

Le Président ouvre la séance à 20h07 en demandant une minute de silence à la mémoire de 4 anciens maires du territoire qui viennent de décéder Jean-Claude CANARD ancien maire délégué de Wadimont commune de Chaumont-Porcien, Claude MAZOUER ancien maire de Neufmaison, Éric MORELET ancien maire de Dommary, Daniel RAUSSART ancien maire du Chesnois Auboncourt.

Le Président est heureux d'accueillir l'assemblée dans sa petite commune qui est passée de 39 à 100 habitants ces dernières années.

Il demande aux conseillers de savoir aller de l'avant et se rassembler sur l'essentiel face aux années délicates à venir « soyons unis et constructifs c'est comme cela que nos resterons forts et productifs ».

Secrétaire de séance : Christophe DELBEE, Conseiller de Villers le Tourneur.

Approbation du compte rendu du Conseil du 14 Avril à l'unanimité.

Avant de passer à l'ordre du jour avec les délibérations, il est fait :

- un premier bilan des animations des 20 ans de notre Communauté de Communes (plus de 730 personnes touchées en 3 mois) par le Président.

- Une présentation par Jean-Marie OUART, Vice-Président du programme d'aide TEPCV avec une nouvelle dotation de 1,5 million d'Euro. (Dotation supplémentaire pour économies d'énergie pour éclairage public, rénovation thermique des bâtiments dont pôle scolaire de Chaumont-Porcien et médiathèque de Poix-Terron, construction d'un bâtiment relais démonstrateur pour activités tertiaires, création d'une matériauthèque, volet agricole avec climagri et développement circuits courts maraîchage, études et accompagnement montage projets de production d'énergies renouvelables).
- Information par Jean-Marie Oudart Vice-Président, sur l'avancement de la démarche Cit'ergie : points positifs et axes de progrès pour dynamiser notre politique « économie d'énergie » :
  - Points forts :
    - démarche et mobilisation de longue date sur énergie
    - Économies d'énergie et énergies renouvelables dans bâtiment communautaires
    - Développement des énergies renouvelables (bois, éolien, photovoltaïque).
    - Réouverture gare de Poix-Terron
    - Communication et participation société civile.
  - Axes à renforcer :
    - Développer les diagnostics énergétiques dans bâtiments publics et le suivi des consommations.
    - Développer les contrats électricité verte
    - Développer les volets urbanisme durable et mobilité
    - Travailler davantage avec les acteurs économiques.
- Présentation par Noël Bourgeois Vice-Président, du projet de Contrat Local de Santé en cours d'élaboration autour de 5 domaines :
  - accès aux soins et à la santé
  - Petite enfance, enfance, éducation parentalité
  - Personnes âgées et jeunes handicapées
  - Prévention et addiction
  - Santé environnementale
- Daniel Thomas Vice-Président, fait le point sur le projet de programme d'achats groupés avec les communes (opérations annulées pour des motifs techniques (contrôle des Etablissements Recevant du Public et contrat énergie gaz propane).
- Car pas assez de demande des communes : matériel informatique, panneaux de signalisation, gravillonnage voirie communale. Il n'est retenu dans un premier temps que l'achat groupé de radars pédagogiques.

Le Président passe ensuite aux délibérations :

**1) Délibération projet d'optimisation de la gestion des Ordures Ménagères avec le Pays Rethélois : orientations pour engagement phase pré-opérationnelle :**

S'agissant des conclusions de l'étude :

Considérant qu'il convient de développer à la fois :

- Les baisses des tonnages des déchets ménagers et de meilleures performances de tri,
- Des pistes d'économie pour limiter les coûts de collecte et de traitement,

Considérant également que le projet d'optimisation du service proposé dans le cadre de l'étude s'appuie sur la mise en place d'un service mutualisé de gestion des ordures ménagères pour les deux Communautés permettant :

- L'optimisation des tournées, matériels et équipes de collecte,
- La constitution d'une équipe administrative et comptable mutualisée, spécialisée dans la gestion des déchets,

Considérant que l'organisation actuelle des services de collecte est partagée sur le territoire de l'étude entre les Communautés de communes des Crêtes Pré Ardennaises, celle du Pays Rethélois, et le SICOMAR (pour 63 communes du Pays Rethélois et 42 communes des Crêtes Pré Ardennaises)

S'agissant de la faisabilité de l'instauration d'une redevance incitative :

Considérant par conséquent que la mise en place de la redevance incitative permettrait une optimisation supplémentaire du service avec une baisse des tonnages, une réduction des temps de collecte et de meilleures performances de tri avec :

- L'amélioration du geste de tri,
- La maîtrise de la production des déchets ménagers collectés en porte à porte qui aura des conséquences sur le calibrage des tournées de collecte,
- Une meilleure équité entre les usagers dans l'application des tarifs du service d'enlèvement des déchets ménagers, assise en particulier sur la capacité de chaque usager d'influer sur le montant de sa facture,

Considérant que chaque intercommunalité souhaite restée maître de fixer librement leurs propres tarifs de redevance,

Vu le rapport sur le retour d'expérience et de pratique des redevances incitatives des Communautés de communes de l'Argonne Ardennaise, du Pays Vermandois ainsi que du SMICTOM d'Auvillers les Forges,

Vu le rapport présenté et les échanges en commission de gestion des ordures ménagères, bureau et commissions de secteur tenus courant juin 2016 au sein de la Communauté de communes des Crêtes Préardennaises, au terme desquels il est souhaité, le portage par une structure syndicale en faisant évoluer le SICOMAR (extension du périmètre, modification des statuts).

Vu le rapport présenté et les échanges en commission « environnement et déchets ménagers », bureau et réunions de secteur tenus courant juin 2016 au sein de la Communauté de communes du Pays Rethélois, au terme desquels il est souhaité que le portage soit assuré par des solutions conventionnelles de constitution de services unifiés,

Considérant le risque de divergence des deux communautés sur le portage juridique à privilégier qui serait de nature à bloquer la mise en place du scénario d'optimisation projeté,

Le Conseil de Communauté décide à la majorité (3voix contre, 1 abstention, 77 voix pour)

- l'engagement d'une démarche d'instauration de la redevance incitative pour le service d'enlèvement des déchets ménagers, en optant pour une redevance calculée pour sa part fixe au volume du bac, et pour sa part variable sur le nombre de levées, en visant la mise en place d'une facturation test en 2018 préalable à la facturation définitive pour 2019,
- l'autorisation à cette fin, de solliciter l'accompagnement technique et financier de l'ADEME,
- d'affiner et de mettre en œuvre les pistes d'optimisation des moyens matériels et humains affectés au service d'enlèvement des déchets ménagers, en privilégiant toute solution de mutualisations dans le respect du calendrier suivant :
  - o l'analyse des perspectives de réorganisation du service et notamment des tournées de collecte permettant les gains financiers d'optimisation durant le second semestre 2016 (en prenant en compte la proposition étudiée avec le SICOMAR)
  - o le comparatif des montages juridiques entre solution syndicale et solution conventionnelle permettant une prise de décision au prochain Conseil.

Après le vote de cette délibération Guy CAMUS en tant que Président du SICOMAR rappelle :

- Les bons résultats de ce syndicat en matière de collecte avec des prix réduits,
- Les évolutions déjà engagées pour favoriser le tri sélectif dont achat des bacs de tri en partenariat avec la Communauté de Communes des Crêtes.

Il souhaite que le SICOMAR ne soit pas sacrifié et s'engage à travailler à l'évolution des statuts et de la mise en place de la redevance incitative en partenariat avec les 2 Communautés de Communes.

## **2) Délibération répartition des dotations 2016 pour fonds de concours sur proposition des commissions de secteur :**

Le Conseil décide à l'unanimité les dossiers suivants :

### 1) Dossiers retenus au titre de la 1<sup>ère</sup> tranche (dossiers complets) :

#### Commission de secteur de Chaumont-Porcien:

- FRAILLICOURT : Gravillonnage Route de Radois et la Folie  
Montant travaux: 35 340 € HT  
Région : 4 443 €  
DETR : 10 602 €  
Fonds de concours à allouer : 7 680 € soit taux : 21,73 %  
Reste à charge de la commune : 28 490 €

#### Commission de secteur d'Omont:

- LA HORGNE : ♦ Mise aux normes de la salle communale et accessibilité mairie, aménagement cheminement piétonnier village et assainissement pluvial hameau de la Joie,  
Montant travaux: 50 989.39 € HT  
Etat (FSIPL) : 5 416 €  
Enveloppe Ministérielle : 4 000 €  
Département : 2 213 €  
Région : 9 833 €  
Fonds de concours à allouer : 8 000 € soit taux : 15,69 %  
Reste à charge de la commune : 21 527,39 €
- POIX-TERRON : Extension bâtiment multisport (vestiaire, sanitaires, accueil),  
Montant travaux: 71 600 € HT  
Subvention Région (sous réserve) : 12 135 €  
Fonds de concours à allouer : 15 000 € soit taux : 20,95 %  
Reste à charge de la commune : 44 465 €

#### Commission de secteur de Novion-Porcien :

- FAISSAULT : Achat mobilier pour nouvelle mairie et salle polyvalente  
Montant travaux: 15 838,72 € HT  
Subvention : NEANT €  
Fonds de concours à allouer : 7 919 € soit taux : 50 %  
Reste à charge de la commune : 7919,72 €

- LA NEUVILLE-LES WASIGNY : Réfection de voirie
 

Montant travaux:	16 524 € HT
Subvention :	NEANT
Fonds de concours à allouer :	7 120 € € soit taux : 43,08 %
Reste à charge de la commune :	9 404 €
  
- PUISEUX: Travaux et stabilisation de l'accotement route vers Faissault
 

Montant travaux:	36 640 € HT
Région :	4 500 €
DETR :	17 500 €
Fonds de concours à allouer :	4 680 € € soit taux : 12,77 %
Reste à charge de la commune :	9 960 €
  
- SER Y : Réfection d'une voirie rue Derrière l'Eglise
 

Montant travaux:	14 755 € HT
Subvention :	NEANT
Fonds de concours à allouer :	7 377 € € soit taux : 50 %
Reste à charge de la commune :	7 378 €

#### Commission de secteur de Signy-l'Abbaye :

- DOMMERY : Aménagement plateforme communal déchets verts
 

Montant travaux:	2 668 € HT
Subvention :	NEANT
Fonds de concours à allouer :	1 334 € € soit taux : 50 %
Reste à charge de la commune :	1 334 €

- LAUNOIS SUR VENCE : Aménagement cour de l'école maternelle (sans acquisition)

Dépense travaux + acquisition :	206 462,34 €
Dépenses retenues (sans acquisition):	156 994 € HT
RTE:	50 268 €
DETR :	36 600 €
Fonds de concours à allouer :	21 246 € € soit taux : 13,53 %
Reste à charge de la commune :	98 348,34 €

- MARANWEZ : Aménagement des fossés rue des Dions et rue Grenier

Montant travaux:	37 836 € HT
Subvention :	NEANT
Fonds de concours à allouer :	2 000 € € soit taux : 5,29 %
Reste à charge de la commune :	35 836 €

- SIGNY L'ABBAYE : Démolition de 2 bâtiments dégradés (ancienne salle des fêtes et ancienne grange)

Montant travaux:	77 139 € HT
DETR :	24 141,45 €
Fonds de concours à allouer :	10 000 € € soit taux : 12,96 %
Reste à charge de la commune :	42 997,55 €

#### Commission de secteur de Flize – Boulzicourt :

- BOULZICOURT: Enfouissement des réseaux
 

Montant travaux:	137 394 € HT
Syndicat d'Electrification :	56 444,18
Fonds de concours à allouer :	8 857 € € soit taux : 6,45 %
Reste à charge de la commune :	72 092,82 €

- YVERNAUMONT : Réfection voirie et enfouissement réseaux (tranche
 

Montant travaux:	87 490,27 € HT
Etat :	17 498,05 €
Amendes de Police :	6 999,22 €
Département :	1 181,11 €
Fonds de concours à allouer :	5 640 € soit taux : 6,45 %
Reste à charge de la commune :	56 171,89 €

**Commission de secteur d'Attigny:**

- CHARBOGNE : Accessibilité handicapé de la salle polyvalente et l'église et travaux muret de soutien et équipement salle polyvalente
 

Montant travaux:	16 946 € HT
DETR :	6 306 €
Fonds de concours à allouer :	5 320 € soit taux : 31,39 %
Reste à charge de la commune :	5 320 €

Par ailleurs 3 000 € de fonds de concours a été intégré au financement de la réfection de la toiture du nouveau logement en maître d'ouvrage de la Communauté de Communes.

**Commission de secteur de Tourteron:**

- TOURTERON : Acquisition tracteur tondeuse
 

Montant travaux:	6 030 € HT
Subvention :	NEANT
Fonds de concours à allouer :	3 015 € soit taux : 50 %
Reste à charge de la commune :	3 015 €
- JONVAL : Rénovation de la mairie
 

Montant travaux:	8 410,51 € HT
Subvention :	NEANT
Fonds de concours à allouer :	3 480 € soit taux : 41,38 %
Reste à charge de la commune :	4 930,51 €
- LA SABOTTERIE : Réfection partie toiture de l'église
 

Montant travaux:	3 188,90 € HT
Subvention :	NEANT
Fonds de concours à allouer :	1 594 € soit taux : 50 %
Reste à charge de la commune :	1 594,90 €

2) Projets validés en commission de secteur mais dont les plans de financement ne sont pas arrêtés et qui devront être validés au prochain Conseil :

**Commission de secteur de Chaumont-Porcien:**

- GIVRON : *travaux voirie et assainissement dans le village*

Montant travaux:	43 022 € HT
Région:	10 051 €
Etat `réserve parlementaire (sous réserve) :	3 000 €
Fonds de concours à allouer :	3 920 € soit taux : 9,11 %
Reste à charge de la commune :	26051 €

- **LA ROMAGNE:** *réfection voirie « route des Houis »*  
 Montant travaux: 17 257 € HT  
 Région (sous réserve) : 3 451 €  
 Fonds de concours à allouer : 5 400 € soit taux : 31,29%  
 Reste à charge de la commune : 8 406 €

- **VAUX-LES-RUBIGNY :** *Mise en accessibilité de la mairie*  
 Montant travaux: 10 475 € HT  
 Région: 2 095 €  
 DETR (sous réserve) : 2 095 €  
 Fonds de concours à allouer : 2 000 € soit taux : 19,09 %  
 Reste à charge de la commune : 4285 €

Commission de secteur d'Attigny:

- **ALLAND'HUY SAUSSEUIL :** *réhabilitation salle des associations*  
 Montant travaux: 252 112 € HT  
 Région : 67 319 €  
 DETR ou FSIPL : 100 845 €  
 Enveloppe parlementaire : 5 000 €  
 TEPCV (à l'étude) : entre 10 000 € et 40 000 €  
 Fonds de concours à allouer : 10 480 € soit taux : 4,16 %  
 Reste à charge de la commune : entre 58 468 € et 28 468 €

- **CHUFFILY-ROCHE :** *aménagement d'écluses à Roche, rénovation du hall de la mairie et menuiseries extérieures, accessibilité aux personnes à mobilité réduite de la mairie, voirie,*  
 Montant travaux: 34 468,52 € HT  
 Région (sous réserve): 14 320 €  
 DETR : 2 590 €  
 Fonds de concours à allouer : 3 520 € soit taux : 10,21%  
 Reste à charge de la commune : 14 038,52 €

- **RILLY SUR AISNE :** *Réfection de voirie*  
 Montant travaux: 7 858,40 € HT  
 Région (sous réserve) : 1 572 €  
 Fonds de concours à allouer : 3 143,36 € soit taux : 40%  
 Reste à charge de la commune : 3 143,36 €

Commission de secteur de Tourteron:

- **MARQUIGNY :** *Réfection chemin de la Garenne*  
 Montant travaux: 18 880 € HT  
 Région (sous réserve) : 3 776 €  
 Enveloppe Ministérielle : 2 832 €  
 Fonds de concours à allouer : 3 560 € soit taux : 18,86 %  
 Reste à charge de la commune : 8 712 €\*

Commission de secteur de Novion-Porcien :

- **VILLERS LE TOURNEUR :** *Réfection de la toiture et du bardage sur local associatif, mise aux normes électriques cuisine salle communale, panneau d'accès supérieur sur la chaufferie bois collective*  
 Montant travaux: 34 086 € HT  
 DETR : 10 225 €  
 Région (sous réserve) : 6 817 €  
 Fonds de concours à allouer : 6 960 € soit taux : 20,42 %  
 Reste à charge de la commune : 10 084 €

- **MESMONT :** Réfection de voirie  
 Montant travaux (à préciser) : 22 705 € HT  
 DETR (sous réserve) : 4 541 €  
 Région (sous réserve) : 4 541 €  
 Fonds de concours à allouer : 4 280 € € soit taux : 18,85 %  
 (Attente prise de décision de la commune)
  
- **CHESNOIS-AUBONCOURT :** Accessibilité mairie  
 Montant travaux (à préciser) : 12 500 € HT  
 DETR : 3 500 €  
 Région (sous réserve) : 3 500 €  
 Fonds de concours à allouer : 2 500 € € soit taux : 20 %  
 (Attente prise de décision de la commune)

**Commission de secteur de Flize - Boulzicourt :**

- **GUIGNICOURT SUR VENCE :** Réfection voirie, enfouissement défense incendie  
 Montant travaux (à préciser) : 135 555,42 € HT  
 Région (sous réserve) : 20 000 €  
 Département (sous réserve) : 27 111 €  
 Fonds de concours à allouer : 11 920 € soit taux : 8,79 %  
 (Attente prise de décision de la commune)

**3) Délibération révisions règlement d'attribution TEPCV aux communes pour rénovation thermique des bâtiments publics :**

Considérant que la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises souhaite accompagner et favoriser les projets d'économies d'énergies dans les bâtiments publics des communes et de l'intercommunalité,

Considérant que les modalités d'attributions des aides aux communes et à l'intercommunalité définies en avril 2016 semblent un peu restrictives et qu'une dotation est en cours de négociation avec les services de l'Etat,

Considérant qu'il convient de modifier ces modalités d'attribution afin d'augmenter les consommations de l'enveloppe TEPCV accordée à notre territoire,

Considérant que le taux d'aide maximal de 70% ne suffit pas pour financer correctement les projets et qu'il conviendrait de le passer à 80%, en gardant le plafonnement à 40 000 € pour la part des Crêtes (TEPCV + Crêtes),

Considérant que les nouvelles modalités sont définies dans la fiche ci-jointe,

Le Conseil vote à l'unanimité le nouveau règlement d'attribution des aides pour la rénovation thermique des bâtiments publics, conformément à la fiche détaillée ci dessous.

<b>CONVENTION TEPCV : Rénovation bâtiments publics</b>	
<b>PREAMBULE</b>	Dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial et de TEPCV, la Communauté de Communes met en place un programme de soutien pour les projets de réhabilitation et de construction de bâtiments permettant de réduire les consommations d'énergie et favorisant l'utilisation d'énergies renouvelables.
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la performance énergétique des bâtiments publics,</li> <li>• Réduire la facture énergétique,</li> <li>• Réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre,</li> <li>• Améliorer le patrimoine bâti.</li> </ul>
<b>BENEFICIAIRES</b>	Communes, Communauté de Communes
<b>DEPENSES ELIGIBLES</b>	Diagnostic thermique préalable Honoraires Travaux d'efficacité énergétique et travaux induits.
<b>CONDITIONS D'ATTRIBUTION</b>	Adhésion des communes au Conseil en Energie Partagé (CEP) Réalisation d'un diagnostic thermique en amont des travaux Prise en compte des priorités du diagnostic thermique
<b>PIECES NECESSAIRES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diagnostic thermique du bâtiment avec préconisation d'intervention,</li> <li>• Coût des honoraires,</li> <li>• Devis détaillé des travaux.</li> </ul>
<b>TAUX D'INTERVENTION</b>	<b>SOUS LA FORME D'UN FONDS DE CONCOURS</b>  Le fonds de concours apporté par la Communauté de Communes doit permettre d'atteindre un taux de financement de 80 % du coût H.T. du projet, toutes subventions confondues. L'aide de la Communauté de Communes est plafonnée à 40 000 € par opération.
<b>VERSEMENT DU FONDS DE CONCOURS</b>	Etat récapitulatif des dépenses payées, validé par la trésorerie.
<b>SE RENSEIGNER</b>	Prendre contact au préalable avec Rébecca Bourrut, chargée de mission Plan Climat Air Energie Territoire au 03 24 35 22 22 ou rebecca.bourrut@lescrettes.fr

#### **4) Délibération attribution fonds de concours aux communes au titre de la dotation TEPCV :**

Considérant que la commune de Givron a sollicité une aide pour son projet dans le cadre du fond de concours TEPCV ;  
Considérant que son projet est éligible au fond de concours TEPCV au titre de la rénovation thermique des bâtiments publics.

Commune	Projet	Montant de la dépense subventionnable	Montant attribués fond de concours CCCPA, plafond de 40 000€	Gain énergétique	Réductions des émissions de GES
Givron	Remplacement d'une chaudière au gaz propane par une chaudière à condensation murale	2324,73 €	1859,78 €	31 kWh/m <sup>2</sup> SHAB 13%	9 kgCO <sub>2</sub> /m <sup>2</sup> SHAB 13,8%
	<b>TOTAL</b>	<b>2324,73 €</b>	<b>1859,78 €</b>		

Considérant que les communes de Signy l'Abbaye, Thin le moutier, Luquy et Boulzicourt ont sollicité une aide pour leurs projets dans le cadre du fond de concours TEPCV au titre des économies d'énergie éclairage public.  
 Considérant que leurs projets sont éligibles au fond de concours TEPCV ;

Commune	Projet	Montant de la dépense subventionnable	Montant subvention FDEA 60%	Montants attribués fond de concours CCCPA 20% plafond de 4000€
Signy l'Abbaye	EP rénovation remplacement de 24 luminaires mercure type fonctionnel divers rues	9360 €	5616 €	1872 €
	EP Niveau de l'église création 1 candélabre de style	1700 €	1020 €	340 €
	EP création 1 point lumineux la D27 à Librecy 1 candélabre double type fonctionnel	1750 €	1050 €	350 €
	<b>TOTAL</b>	<b>12 810 €</b>	<b>7686 €</b>	<b>2562 €</b>
Thin le Moutier	Armoire de commande + horloge astronomique lieu-dit La Forge	1100 €	666 €	220 €
	EP suite à la dissimulation rue de la grande fontaine et rue Croizau	25 860 €	15 516 €	4000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>26 960 €</b>	<b>16 182 €</b>	<b>4220 €</b>
Lucquy	EP rue Jaurès + place de la gare (13 ens)	16 328 €	9796,80 €	3265,60 €
	<b>TOTAL</b>	<b>16 328 €</b>	<b>9796,80 €</b>	<b>3265,60 €</b>
Boulzicourt	EP rue du moulin 19 candélabres	24 000 €	14 400 €	4000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>24 000 €</b>	<b>14 400 €</b>	<b>4000 €</b>

Le Conseil décide à l'unanimité l'attribution de ces fonds de concours.

#### **5) Délibération modalités de répartition du fonds de péréquation intercommunale et communale 2016 :**

Le Conseil retient à l'unanimité pour la dotation FPIC 2016 d'un montant de 691 001 € le mode de répartition dit de droit commun :

- Dotation pour les 94 communes : 420 459 € répartie selon la population, le potentiel financier et fiscal et le revenu moyen des habitants par commune.
- Dotation pour la Communauté de Communes : 270 542 €.

#### **6) Délibération : modification des postes permanents de statuts de droit public :**

Le Conseil décide à l'unanimité les modifications suivantes pour les postes permanents de statuts de droit public de la filière administrative :

- En catégorie A le poste de directeur des services à temps plein (35/35<sup>ème</sup>) évolue du grade d'attaché territorial à attaché principal,
- En catégorie C le poste d'adjoint(e) administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (32/35<sup>ème</sup>) pour assistance comptable et gestion du personnel devient à temps complet (35/35<sup>ème</sup>) pour gestion du personnel, assistance administrative et comptable.

## **7) Programme européen LEADER (2016 – 2011) :**

Jean-Marie OUDART, Vice-Président informe l'assemblée de la première réunion du nouveau comité de programmation qui a proposé :

- Nicolas POIRET, maire de Warnécourt comme nouveau président,
- La stratégie, la maquette financière de ce programme ainsi que les fiches actions.

Nicolas POIRET présente le programme légèrement réadapté à la demande des instances européennes de la Région avec les objectifs et actions suivants :

- Qualité de vie :
  - Développement équilibré des services à la population (200 000 € d'aide),
  - Aménagement intercommunal harmonieux et durable (150 000 €),
  - Développement de la médiation culturelle et sociale (150 000 €).
- Economie de proximité valorisant les ressources locales :
  - Valorisation des ressources locales (120 000 €),
  - Favoriser la consommation des biens et services localement produits (80 000 €).
- Attractivité et identité du territoire :
  - Connaissance et valorisation du patrimoine
  - Développement touristique } 120 000 €
- Projet de coopération :
  - Aide aux projets de coopération (72 600 €),
  - Animation communication suivi du programme LEADER (350 000 €).

Le total de la dotation d'aide attribuée est de 1 442 600 €. Les aides LEADER + Région sont octroyées sur la base de 80 % des dépenses retenues ce qui va réduire le nombre de dossiers subventionnables.

### 7.1) Délibération élection des représentants de la Communauté de Communes au Comité de programmation LEADER :

Le Conseil retient à l'unanimité les représentants suivants :

<b>COLLEGE PUBLIC</b>		
<u>Bernard BLAIMONT</u>	<u>Président de la Communauté de Communes</u>	<u>Titulaire</u>
<u>Noel BOURGEOIS</u>	<u>Vice-Président de la Communauté de Communes</u>	<u>Titulaire</u>
<u>Jean-Claude BUCHELER</u>	<u>Maire</u>	<u>Titulaire</u>
<u>Jean-Paul DOSIERE</u>	<u>Conseiller municipal</u>	<u>Titulaire</u>
<u>Gilles DUANT</u>	<u>Maire</u>	<u>Titulaire</u>
<u>Elisabeth GEHIN</u>	<u>Vice-Présidente de la Communauté de Communes</u>	<u>Titulaire</u>
<u>Marcel LETISSIER</u>	<u>Maire</u>	<u>Titulaire</u>

<u>Jean-Marie OUDART</u>	<u>Vice-Président de la Communauté de Communes</u>	<u>Titulaire</u>
<u>Nicolas POIRET</u>	<u>Maire</u>	<u>Titulaire</u>
<u>Daniel THOMAS</u>	<u>Vice-Président de la Communauté de Communes</u>	<u>Titulaire</u>
<u>Guy CAMUS</u>	<u>Vice-Président de la Communauté de Communes</u>	<u>Suppléant</u>
<u>Joseph MALCORPS</u>	<u>Maire</u>	<u>Suppléant</u>
<u>Claude MARTIN</u>	<u>Maire</u>	<u>Suppléante</u>
<u>Alain LAMORLETTE</u>	<u>Maire</u>	<u>Suppléant</u>
<u>Frédéric INFANTINO</u>	<u>Maire</u>	<u>Suppléant</u>
<u>Josette PELTIER</u>	<u>Maire</u>	<u>Suppléante</u>
<u>Jean-Luc PILLIAIRE</u>	<u>Maire</u>	<u>Suppléant</u>
<u>Jean-François MARTEAUX</u>	<u>Maire</u>	<u>Suppléant</u>

7.2) Délibération programme LEADER (2016-2021) validation des propositions du Comité de programmation d'installation (Président et composition du Comité, approbation de la stratégie et sa déclinaison en fiches actions, maquette financière, équipe opérationnelle, délégations):

Considérant que la candidature LEADER du territoire des Crêtes Préardennaises déposée en octobre 2015 a été retenue en avril dernier par le Conseil Régional Grand Est ;

Considérant que le Comité de programmation d'installation du programme LEADER des Crêtes Préardennaises a proposé la composition du Comité de Programmation, sa présidence, la déclinaison de la stratégie LEADER et la maquette financière lors de la séance du 27 juin 2016 ;

Le Conseil décide à la majorité (1 abstention) :

- la composition du Comité de programmation LEADER
- le choix du Président du Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays des Crêtes Préardennaises en la personne de Nicolas POIRET, conseiller communautaire
- la stratégie LEADER et sa déclinaison en fiche actions
- la maquette financière pour un montant global de 1 442 600 euros
- la mise en place d'une équipe technique LEADER au sein de son personnel, affectée au programme à hauteur d'un 1,5 équivalent temps plein minimum sur toute la durée du programme
- la délégation au Comité de programmation du GAL du pouvoir de délibération sur les propositions d'opérations qui lui sont soumises ainsi que sur l'ensemble des modifications de la stratégie du GAL que la convention GAL / Autorité de Gestion / Organisme Payeur autorise ;

- que soient assurés par la Communauté de Communes, l'ensemble des droits et obligations relatives au GAL ;
- l'autorisation permettant au Président de la Communauté de Communes de négocier et signer tout document relatif à la mise en œuvre de la stratégie de développement local LEADER dont la convention GAL / Autorité de Gestion / Organisme Payeur.

**8) Délibération : étude évolution des Etude évolution des compétences mise en place du Comité de pilotage et organisation des groupes de travail :**

Le Conseil décide à l'unanimité la méthode de travail et de gouvernance suivante :

1 comité de pilotage général avec les membres proposés par les commissions de secteur suivantes :

- Secteur d'Attigny : Noël Bourgeois, Georges Schminke et Guy Morlet.
- Secteur de Boulzicourt : Nicolas Poiret, Jean Barrois, Josette Peltier, Laurence Jeannette.
- Secteur de Chaumont-Porcien : Yves Bredy, Jean-Pierre Douté et Joseph Malcorps.
- Secteur de Novion-Porcien : Alain Lamorlette et Odile Villet.
- Secteur d'Omont : Jean-Marie Oudart et Jean-Pierre Tayot.
- Secteur de Signy l'Abbaye : Bernard Blaimont, Jean-Paul Dosières, Baptiste Touchon, et François Garcia.
- Secteur de Tourteron : Marcel Letissier et Anne-Marie Tuot.

1 groupe de travail par compétence soit 4 au total (assainissement collectif, équipement sportif, culture « médiathèque », scolaire et périscolaire) réunissant élus et agents responsables des collectivités concernées.

Des réunions d'information et d'échanges seront organisées avec des élus de Communauté de Communes rurales gérant ce type de compétence depuis plusieurs années.

Les commissions de secteur seront informées de chaque avancement de l'étude. Elles prendront une part active pour retenir les orientations.

Par ailleurs une pré-étude sera engagée d'opportunité sur les difficultés et l'intérêt d'une prise de compétence dans le domaine de l'Adduction d'Eau Potable avant 2020 dans la mesure où nos voisins de l'Argonne Ardennaise et du Pays Rethélois la mettraient en place en 2018.

**9) Modification des statuts du Syndicat Mixte du Sud Est des Ardennes :**

Le Président et Vice-Présidents proposent de ne pas prendre part à cette modification de statuts qui concerne, essentiellement la prise de compétence Adduction d'Eau Potable.

L'assemblée y consent.

## **10) Délibération : Décision Modificative n° 2 du Budget Principal :**

Le Conseil décide à l'unanimité les modifications suivantes :

Considérant qu'aucun crédit n'a été inscrit au budget pour les indemnités de stage. Il faut prévoir la somme de 2 800.00 € au compte 6218 Autres personnel extérieur.

Considérant que les recettes du compte 6419 remboursements sur rémunération du personnel ont été sous estimées (prévu au budget 7 500.00 €). Il faut prévoir 14 300.00 € de plus.

D6218	Autres personnel extérieur	2 800.00 €
R6419	Remboursements sur rémunération du personnel	14 300.00 €

Considérant que la CARSAT nous a accordé une aide financière, pour la construction d'un béguinage à Attigny de 215 123.89 € sous la forme d'un prêt sans intérêt remboursable en 20 années avec un premier versement de 64 537.17 € le 11/05/2016 et un reste à recevoir 150 587.00 €, une erreur a été comise lors de l'enregistrement des crédits.

Cette somme a été prévue au compte 1641 Emprunts Dépenses. Il faut rectifier l'écriture, à savoir :

D023	Virement à la section d'Investissent	- 150 587.00 €
D1641	Emprunt	- 150 587.00 €
R1641	Emprunt	150 587.00 €
R021	Virement à la section de Fonctionnement	- 150 587.00 €

## **11) Délibération : Décision Modificative n° 1 du Budget Annexe Ordures Ménagères :**

Le Conseil décide à l'unanimité les modifications suivantes :

Considérant que l'achat des guides benes pour les déchèteries de Poix-Terron, Attigny, Thin le Moutier a été comptabilisé au compte 238 Avances et acomptes versés sur commandes, il faut déduire les crédits au compte 238 et les imputés au compte 21753 Installations à caractère spécifique.

D21753	Installations à caractère spécifique	4 320.00 €
D238	Avances et acomptes versés sur commandes	-4 320.00 €
<b><u>Chapitre 041</u></b>		
D2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	-4 320.00 €
R238	Avances et acomptes versés sur commandes	-4 320.00 €

Considérant qu'un emprunt PSPL25 a été contracté avec la Caisse de dépôts et consignations pour la rénovation et l'extension des 3 déchèteries situées à Poix-Terron, Attigny, Thin le Moutier d'un montant de 97 000.00 €, il faut verser des intérêts de préfinancement d'un montant de 35.65 €. Cette somme n'a pas été prévue au budget, compte 6615 Intérêts des comptes courants, il faut prendre les crédits sur le chapitre 022 Dépenses imprévues.

D6615	Intérêts des comptes courants	35.65 €
D022	Dépenses imprévues	-35.65 €

**12) Délibération : Modification d'attributions de compensation de compensation: attributions spécifiques parc éolien aux communes de Coulommès et Marqueny et Vaux Champagne.:**

Le Conseil décide à l'unanimité la modification suivante des attributions de compensation votées par délibération n° C 13-04/13 :

L'attribution de compensation de Coulommès et Marqueny sera augmentée à 17 327€/an.

(940 € d'attribution initiale + 16 387 € de complément au titre de l'IFER éolien).  
L'attribution de compensation de Vaux-Champagne est augmentée à 5 786 € / an (799€ d'attribution initiale + 4987€ de complément au titre de l'IFER éolien).

Les attributions de compensation initiales ayant déjà été versées en Juin 2016, les attributions complémentaires 2016 seront versées en une seule fois en Août 2016 (16 387 € pour Coulommès et Marqueny, 4 987 € pour Vaux-Champagne).

Pour 2017 les attributions complètes seront versées selon les modalités habituelles versement par douzième avec les 4 premiers mois versés courant avril, puis versement par douzième tous les mois jusqu'à décembre.

La révision de l'attribution de compensation pour Renneville sera délibérée à un prochain Conseil (attente du rôle complémentaire au titre de l'IFER éolien 2015 à transmettre par la DGFIP).

**13) Délibération : Mise en place d'un nouveau programme d'amélioration de l'habitat, participation à l'étude pré opérationnelle :**

Considérant que l'opération « Habiter Mieux 08 » va se terminer en mars 2017 avec un bilan très positif pour notre territoire rural (145 dossiers validés depuis fin 2013),

Considérant qu'il convient de préparer un nouveau programme d'amélioration de l'habitat ciblé sur :

- La poursuite des actions de l'opération Habiter Mieux dans les domaines de la précarité énergétique et des logements indignes ou insalubres,
- La lutte contre la vacance des logements,
- L'adaptation des logements pour une plus grande autonomie des personnes résidentes (plus particulièrement les personnes à mobilité réduite et les séniors).

Considérant que ce programme serait engagé dans le cadre d'un PIG (Programme d'Intérêt Général) porté par le Département avec les intercommunalités volontaires et les soutiens de L'ANAH et autres financeurs concernés.

Considérant qu'une étude pré opérationnelle à l'échelle départementale est à réaliser au cours du second semestre 2016 pour un coût estimé à 240 000 € TTC financé par l'ANAH (1 00 000 €) le Département (40 000 €), les intercommunalités et la Caisse des Dépôts et Consignations (notre part serait de l'ordre de 5 000 € à 10 000 €).

Le Conseil décide à l'unanimité de participer à cette étude pré opérationnelle pour la mise en place d'un nouveau programme habitat (2017-2021) en

autorisant le Président à signer la convention d'engagement et tout acte s'y rapportant.

**14) Délibération : Réhabilitation des assainissements non collectifs : partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour travaux en maîtrise d'ouvrage privé par le propriétaire, fixation de la redevance pour la gestion des dossiers:**

Considérant que l'Agence de l'Eau Seine Normandie autorise l'attribution de ses aides (à 60 %) de mise aux normes des dispositifs d'assainissement non collectif selon deux possibilités :

- Dans le cadre de travaux réalisés par une entreprise engagée par le propriétaire de l'habitation et devant posséder une garantie décennale
- Dans le cadre de programme groupé réalisé en maîtrise d'ouvrage du SPANC suivant une convention d'engagement par le propriétaire de l'habitation.

Considérant que la démarche en maîtrise d'ouvrage privée se décompose de la façon suivante :

- le SPANC réalise le contrôle de conception de la filière d'assainissement non collectif dont la redevance est de 140 €, le propriétaire pourra établir sur cette base un devis par l'intermédiaire de l'entreprise de son choix qui devra cependant posséder une garantie décennale
- le particulier devra soumettre au SPANC les pièces justificatives nécessaires (dont les devis des entreprises) à la gestion administrative des dossiers
- le particulier réalise les travaux d'assainissement non collectif par l'entreprise de son choix, le SPANC réalise le contrôle de réalisation des travaux d'assainissement non collectif « tranchées ouvertes » dont la redevance est de 158 €
- le particulier devra nous fournir la facture acquittée de l'entreprise, les dossiers seront examinés en commission de l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Après leur accord, les 60 % de subventions plafonnées seront versées aux propriétaires.
- l'Agence de l'Eau Seine Normandie ne peut verser les subventions directement aux particuliers, il est proposé que le SPANC avance ces 60 %, l'Agence de l'Eau Seine Normandie procédera par la suite au versement de la totalité de ces aides au SPANC sur présentation des justificatifs de paiement de ces subventions aux propriétaires.

Considérant que cette démarche nécessite la mise en place de mandatement et un suivi des dossiers auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie le Conseil décide à l'unanimité de fixer une redevance de 150 € pour la gestion administrative des dossiers

**15) Délibération : Désignation d'un nouveau délégué titulaire de la commune de Raillicourt au sein du Syndicat Mixte SICOMAR:**

Le Conseil retient à l'unanimité la proposition du Conseil Municipal de Raillicourt pour la désignation de Jean-Paul DUFRENE en tant que délégué titulaire au Syndicat Mixte SICOMAR en remplacement de Raymond JARRE démissionnaire.

## **16) Questions diverses**

Baptiste TOUCHON pose les questions suivantes au Président relatives à l'octroi de subvention aux associations :

- Demande de subvention pour l'organisation d'un tournoi de football pour les jeunes par le club de Liart/Signy l'Abbaye.  
Cette subvention n'a pas été allouée car le budget de l'animation est présenté avec un excédent (recette annexes, sandwich et boissons).  
B. TOUCHON n'est pas d'accord, le montage financier pour ce genre d'animation ne doit pas prévaloir car la plupart des clubs de foot font des tournois pour mobiliser les jeunes et faire un peu de bénéfices afin de renflouer leur compte global qui est de plus en plus difficile à équilibrer.
- Demande que les commissions de secteur soient davantage informées des aides aux associations octroyées par le Bureau avec les critères pour les refus.

Bernard BLAIMONT, Président, rappelle le déroulement de l'instruction des demandes :

- Le chargé de mission fait le point des documents envoyés pour la demande de subvention et doit demander les pièces manquantes et précisions si nécessaires.
- Une commission interne avec 4 membres du Bureau étudie le dossier et remet son avis au Bureau pour vote suivant le règlement d'attribution retenu en Conseil.

Le Président reconnaît sur ce dossier que le chargé de mission n'avait pas tous les éléments et que la réponse de non attribution n'était pas suffisamment approfondie. C'est pourquoi il a été demandé des compléments pour un examen au Bureau de Septembre.

Concernant les critères, le Président rappelle que le montage financier n'est pas le seul élément d'appréciation, c'est surtout l'importance et le caractère non habituel de la manifestation ; pour les événements sportifs ils doivent être de niveau régional.

Enfin, il est précisé que les commissions de secteur peuvent bien sûr être informées.

Gilles DUANT demande des informations sur le projet de vente de parcelle sur le site de Woinic pour la construction d'un hôtel-restaurant ce qui pourrait avoir un impact sur l'avenir de l'hôtel du Val de Vence et du village étape de Launois sur Vence.

Le Président n'est pas informé de ce projet, il va se rapprocher du Conseil Départemental qui est le maître d'ouvrage de la zone d'activité en cours d'aménagement aux abords de Woinic.

La séance est levée à 22h05.

